

Numéro tarifaire	Code du Système harmonisé Islande	Désignation des produits	Droit à payer par le Canada
	2001.1000	- Concombres et cornichons	En franchise
		- Autres :	
	2001.9001	-- Maïs doux ( <i>Zea mays var. saccharata</i> )	En franchise
	2001.9002	-- Ignames, patates douces et parties comestibles similaires de plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule égale ou supérieure à 5 %	En franchise
	2001.9005	-- Oignons	En franchise
	2001.9009	-- Autres	En franchise
<b>2002</b>		<b>Tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique</b>	En franchise
<b>2003</b>		<b>Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique</b>	En franchise
<b>ex 2004</b>		<b>Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés, autres que les produits du n° 2006 :</b>	
	2004.1004	-- Croustilles	46 %
	2004.9002	-- Artichauts	En franchise
	2004.9003	-- Olives vertes ou noires	En franchise
	2004.9004	-- Petits pois et haricots	En franchise
	2004.9005	-- Préparations à base de farine de plantes légumineuses	En franchise
	2004.9009	-- Autres	En franchise
<b>ex 2005</b>		<b>Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés autres que les produits du n° 2006 :</b>	
	2005.1000	- Légumes homogénéisés	En franchise